

Sa direction :

VENT DE TERRE (OFF SHORE WIND)

Strictement interdit. Le vent de terre est souvent rafaleux en raison des obstacles qu'il rencontre sur le continent (reliefs, constructions...). De plus, si un problème survient, le vent de terre vous complique la tâche pour rentrer au bord car il vous pousse vers le large. Pour résumer la situation, si vous êtes dans l'incapacité de naviguer vers le rivage ou de redécoller votre aile suite à une chute par vent « off », il vous faudra vous séparer de votre matériel afin de rentrer à la nage.

IMPORTANT : si vous perdez votre matériel en mer, il est indispensable de prévenir les autorités dès votre retour à terre afin d'éviter que des recherches soient lancées alors que vous êtes sain et sauf chez vous.

VENT DE TRAVERS (SIDE SHORE WIND)

Ce type de vent est propice à la pratique du kite car il permet un départ de la plage facile. Néanmoins, prenez garde de ne pas vous aventurer à une distance trop importante du rivage. En effet, en cas de problème, il n'est pas rare qu'il faille rentrer à la nage. Il est donc judicieux de rester à distance raisonnable du rivage.